

Zeitschrift: Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 7 (1911)
Heft: 1

Artikel: Türkisches
Autor: Sterchi, J.
Kapitel: IV: A très hauts et très puissants seigneurs, Les Seigneurs des Quatre Louables Cantons Suisses Evangeliques, Zurich, Berne, Bâle et Schaffousen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Desire, que j'aj d'être Convaincû de la Realité de cêtte Proposition et édifié. Sur la possibilité de l'Execution, joint à la Haute Estime que j'ay pour la Personne de V. Exc. et tout ce qui en dérive font que j'ay hazardé celle cy en l'envoyant par différentes Voyes, — ayant fort à Coeur qu'elle Luj parviene, Cellecy Sera envoyée de Marseille par De la fontaine L'ainé Sur le premier Vaisseau qui partira pour Constantinople. J'ay l'honneur d'être de V. Exc. Le t. h. e. t. o. S.

A. De M.

IV. A Très Hauts et très Puissants Seigneurs, Les Seigneurs des Quatre Louables Cantons Suisses Evangeliques, Zurich, Berne, Bale et Schaffousen.

Memoire pour Repondre aux Objections, venües de Berne en Suisse par une Lettre Dattée du Sixième Decembre, Mille Sept Cent trente neuf et reçüe à Constantinople le quinzième febvrier Mille Sept Cent quarante.

1^o Que Les Seigneurs des Cantons Suisses Evangeliques ne feront aucune attention à toutes les Propositions de La Sublime Porte Ottomane, Si elles ne leur Sont faittes au moins par quelqu'un de Ses Ministres.

Sur quoy on Supplie Leurs Excellences Les Seigneurs des Cantons Evangeliques de permettre qu'on Leur expose les marques Suivantes.

François Prémier Roy de France fût Celuj des Princes Occidentaux qui Commença à traiter avec les ottomans pour procurer à Ses Sujets la Liberté du Commerce en Levant. Il rechercha à cet effet l'amitié de La Sublime Porte, en fit toutes les avances.

Sous les Reignes d'Henrj Quatrième et de Louys Quatorzieme Les François Souhaitterent renouveler leurs Capitulations, et avoir des Privileges plus étendus dans les Etats du Grand Seigneur, Ce qui leur fût accordé, et ces memes Capitulations font foy, que La Sublime Porte ni Consentit que par Generosité et amitié à la Requisition des Ambassadeurs de ces Deux Monarques.

Les Anglois et Les Hollandois Se sont introduits en Levant par le Canal de La France qui sollicita pour Eux.

La Republique de Genes et La Ville de Messine firent aussi les Avances pour S'y établir et y Commercer. Cette Dernière ayant eû un Temps ou Elle y faisoit Un Negoce immense.

La Republique de Raguse Scût par une Prudence anticipée aller au devant des ottomans, et Se les rendre favorables, ce qui luy valut pendant long tems, la Liberté de preter Son Pavillon à la Plupart de Villes Maritimes d'Italie pour faire Leur Commerce en Levant.

A Ces Exemples on en joindra de plus Modernes. L'Espagne en Mille Sept Cent dixhuit envoya de Son pur mouvement à La Sublime Porte une Personne de Consideration avec des pleins pouvoirs pour proposer un Traitté d'amitié et de Commerce qui ne reussit point par la faute du Ministre d'Espagne, qui ayant laissé penetrer le Sujet de Sa Commission fut traversé par L'ambassadeur de France.

Le Royaume de Suede qui de toutes les Puissances du Nord est Celle qui peut être plus utile au Grand Seigneur, non obstant il a falu que le Roy de Suede fût le Premier à demander la Negotiation du Traitté qui fait aujourd'hui Leur Union.

Il y a actuellement une Puissance très Considerable et qu'on ne peut nommer, La quelle a aussj des Vûes pour un Traitté d'amitié et de Commerce avec la Sublime Porte, Cette Puissance fait toutes les Avances Convenables pour reussir dans Son Dessen.

On ne parle point icj de L'Empereur d'Allemagne ni de la Republique de Venice. Ces Deux Puissances ont Commencé à Connoitre les Musulmans, en ayant la Guerre entre Eux, ainsj Leur Commerce s'est introduit chez ces Conquerans par Leur Traittés de Paix.

Les Sujets de Sa Hautesse ne portent point leur Commerce maritime chés Les Etrangers, et font peu par Eux memes celuy de terre hors des Etats de leur Souverain. L'Empire ottoman leur Suffit, ils sont accoutumés à voir les plus Puissantes Nations de L'Europe et aussj Les Perses venir chés eux S'enrichir par le Debit de leurs Manufactures.

La Sublime Porte a pour Maxime Constante de ne jamais faire les premières Demarches S'entend directement, pour rechercher L'amitié de qui que ce Soit, mais aussi Elle ne refuse jamais la Sienne à quiconque la lui demande. Elle l'accorde toujours Cordialement, et Se fait une Loy de l'observer Constantement.

Toutes Ces Remarques indiquent assés que malgré la Haute Estime que La Sublime Porte a pour Les Louables Cantons Evangeliques, Elle ne Consentira jamais qu'aucun de Ses Ministres fassent des Avances directes de Sa Part. Mais aussi Elle ne meprisera point que Les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques lui fassent faire des Propositions par qui que ce Soit Sur la Negotiation du Traitté d'amitié et de Commerce, avec l'Etablissement d'une Colonie Selon le Projet que Jean Chevrier a envoyé à Berne le Vingt quatrième Août Mille Sept Cent trente neuf à Son Excellence L'advoyer Steiguer, et par Sa Lettre de même Datte aux Seigneurs Souverains de ce Canton. Projet qui lui a été dicté de la part de plusieurs Ministres qui ont à Coeur d'établir des Suisses Protestans dans les Etats du Grand Seigneur. Ces mêmes Ministres pensent que les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques ne Commettront en rien Leur Puissance et leurs Dignités. C'est ce qu'ils reconnoitront S'ils veulent bien Considerer que ce Projet étant bon dans Son tout, et dans Ses Parties, et Son Accomplissement ne pouvant que procurer des effets merveilleux à la Generalité des Protestans, ils voudront bien agréer de faire Commencer cêtte Negotiation en en donnant Charge à qui que ce Soit à Constantinople, mais on les prie instamment que Si ils agréent ce partj, ils veillent bien être attentifs à ne rien indiquer dans les Memoires, Instructions, ou Lettres qu'ils écriront en Consequence Soit à Celuj qu'ils chargeront de leurs Ordres, ou dans les Lettres qu'ils pourront adresser au Grand Seigneur, et au Grand Visir, qui puisse indiquer que l'Idée en a été dictée par aucun des Ministres de La Sublime Porte à Jean Chevrier, et Si quelqu'un doit être Nommé pour en avoir fait l'ouverture, ce ne peut être que Ce Particulier qui est un Homme Sans Consequence, en agir autrement

c'est risquer de faire tout echouer, en portant ainsj des Coups très dangereux à Ces dts. Ministres qui ne doivent jamais paroître pour avoir usé d'aucun moyen propre à insinuer aux Cantons Protestants l'execution de ce Projet.

Voicj une très Grande Difficulté laquelle on Croit Capable de traverser totalement, les Bien intentionés à Constantinople, c'est qu'ils regardent comme moralement Impossible, que la Chose étant proposé aux Seigneurs de la Regence de Chacun des Quatre Cantons Evangeliques, Elle puisse être maintenüe Secrette jusques à ratification du Traitté, c'est qui est pourtant d'une Necessité absolüe, parce que Sj Ceux qu'on nomme Catholique Romains en ont Connoissance, Leurs Emissaires qui Sont en Levant par Essins employeront pour la traverser Argent, Prieres et tout ce que la Haine et l'envie Sçavent leur Suggester contre Ceux qu'ils nomment Heretiques. Cependant on Convient que rien n'est plus à propos que d'entamer la Negotiation aux Nom des Quatre Cantons Evangeliques. C'est à la Prudence des Seigneurs des dits Cantons de prendre des Mesures Si bien Concertées qu'elles puissent empêcher chez Eux que rien ne transpire qu'après la Conclusion.

2^o La Seconde Objection qu'on fait à Berne et que l'instabilité des Ministres de La Sublime Porte, Leurs Subits et frequents Changements, la Jalousie et l'Envie des Sujets du Grand Seigneur, celle des Etrangers à cause des Privileges, dont jouiroient en Levant Les Suisses et Leurs Protegés, les mettroit en proye à la persecution et peril de leurs Biens et de leur Vie, Sans que Personne pût Sy opposer nj en tirer Satisfaction.

Sj par l'instabilité des Ministres ou leurs fréquents Changements, on pourroit entendre renversement des Loix fondamentales de l'Etat, des Coutumes et de la Constitution du Gouvernement, alors aucun Traitté fait avec la Sublime Porte ne pourroit être Constant, mais au Contraire. Les ottomans Sont La Seule Nation fixe et permenante Sans jamais Varier dans Son Gouvernement, parce qu'il est fondé Sur la Religion. L'Histoire montre qu'il est arrivé chés Cette Nation des Revolutions qui ont dettronés quelques uns de Ses Empereurs et Communement on y voit des Changements Subits et Violents

dans le Ministère. Mais Ces Révolutions et ces Changements n'ont pourtant jamais Causé aucune alteration aux Loix n'j à la Constitution de L'Etat, parce que Nul Peuple au Monde n'a tant de Respect et de Soumission pour Sa Religion la quelle Contient Les Lois fondamentales du Gouvernement, Tous les Traittés, que des Nations Etrangères peuvent faire avec la Sublime Porte, de quelque Nature qu'ils Soyent doivent être autorisés par la Loy c'est à dire par la Religion.

A ne faire icy allusion qu'aux Voisins des Ottomans avec qui ils Sont Souvent en Guerre, on peut à cet Egard deffier en toute Seureté, à qui que ce Soit, de prouver que Cêtte Nation aye jamais Violé Ses Traittés, la première, C'est ce que Tout Le Monde reconnoitra, Si on l'examine attentivement, et Sans partialité. Quels Egards Continuels n'a-t-Elle pas pour La France, L'Angleterre, La Hollande, et Autres qui viennent chez Elle 'y receüillir par leur Commerce le fruit de leur industrie. Elle Sçait que tout l'avantage est pour Ces Nations. Elle Leur en temoigne jamais le moindre Signe d'envie, au Contraire Elle a une attention Continuelle pour les Proteger, dans tout L'Empire. Elle a toujours accordés Ses Soins pour Augmenter chez Elle Leurs Libertés et Privileges qui ne peuvent être plus étendus, et assurément Sa Generosité, et Sa Ponctualité envers Ces Nations n'est point occasionnée par quelque Crainte qu'elle aye de leur déplaire.

La Probité et la Bonne Conduite d'un Peuple envers Ses Amis et Alliés, Soutenüe et Constatée par plusieurs Siecles, doit être une Preuve en Sa faveur, et une Garantie très Sûre pour tous Ceux qui peuvent traiter avec luy: On a passé en Proverbe dans presque Tout L'occident, que Les Turcs Sont de bonne foy, c'est à dire fidelles, on n'est point Surpris icy qu'on en doute à Berne. Cela vient de ce qu'on Connoit peu les Musulmans, et que Continuellement, on y a en presence la Conduite de la plus part des Peuples Chrétiens, qui dans leurs Traittés sont Sujets aux Exceptions, aux Restrictions, et ensuite aux Interpretations, et ainsj Se manquent Reciproquement et Sans Pudeur à la foy promise, on en Excepte quelques uns, et particulièrement Les Cantons Suisses Evangeliques que Cêtte petite Digression ne touche Nullement.

L'envie ne pourra rien Contre Les Suisses en Levant, on n'a pas même lieu de Soupçonner que Les Sujets du Grand Seigneur nj les Etrangers en fussent Susceptibles, parce qu'on n'offre aux Suisses, que les mêmes Privileges des Anglois, Francois etc. tant pour le Sejour, et les Usages de la Vie que pour leur Commerce, d'Entrée et de Sortie dans les Etats du Grand Seigneur. Quant au Commerce du Dedans de L'Empire, on les met en Egalité avec les Naturels du Pays. S'il y a quelque Difference, elle est en ce que pour le Commerce Interieur, il n'est permis à aucun Etranger de le faire Directement, et que Les Suisses auroient cêtte faveur particuliere, la qu'elle Seroit Avantageuse aux autres Etrangers, parce qu'une Nation Industriuse, fidelle et Vigilante comme Les Suisses rendroit les Articles necessaires aux Anglois, Francois etc. pour leurs Retours de Voyage plus Abondants, et par Consequent leur Commerce plus profitable. Les Sujets du Souverain y auroient leur Utilité, en ce que cêtte même Industrie Se Multipliant chez Eux par imitation, alors Elle leur procureroit des Nouveaux Avantages.

Si l'Exemple des tems peut être Compté pour preuve, on S'en Servira encore icj. Il n'y a aucun Etat dans L'Europe, ou il y aye Diversité de Nation comme dans L'Empire Ottoman, Ce qu'il y a de Particulier, et de très Remarquable, c'est que les Ottomans les ont trouvés dans leurs Conquettes, et ne les ont point détruites pas même dispersées, S'étant Contentés de les rendre Sujettes en leur imposant une Simple Capitulation, qui ne va pas pour les plus Riches à plus de 10 Ecûs Argent de France par année, et de trois Ecûs pour les plus pauvres, et encore n'y a-t-il que les Mâles qui y Soyent Sujets dés l'âge de 13 à 14 ans. Toutes Ces Nations Sont Séparées Absolument par leur Religion, leurs Meurs, et leurs Coutumes. Tels sont Les Grecs, Les Latins, Les Armeniens et les Juifs, il est inouis que l'envie d'une de ces Nations aye jamais éclaté contre un autre et que par quelque Motif que ce Soit Elle aye pû luj Susciter, S'entend depuis que Les Turcs Gouvernent, aucune persecution Directe ou Indirecte, Les Raisons en Sont que dans Cêtt Empire il n'y a n'y Nation, n'y Compagnie de Commerce, n'y

Fabrique, n'y Communauté, à qui l'on Accorde des Privileges Exclusifs. L'Industrie y est absolument Libre, Le Luxe et l'Ambition, qui portent ailleurs la Desolation, ne produisent icj aucun desordre Considerable, L'usage du Simple necessaire Generalement partant y est pratiqué. La Pauvreté n'y est point meprisee.

Jamais Nation ne fut moins Persecutrice que La Nation ottomane. Mahamet dans Ses Voyages eût horreur de l'oppression, Sous la quelle vivoyent Les Grecs, Il S'ecrioit Souvent, ce Sont des Hommes, ils ne doivent pas être traités Cruellement, Cêtte Consideration fût une des Principales Causes qui luj fit entreprendre de Delivrer quantité de Nations qui étoyent Sous le Joug, et particulierement les Arabes de Sa Tribu, Cêtte Tolerance et Cêtte Moderation Se Sont parfaitement transmises à Ses Descendants, Sans doute Cecj paroitra Paradoxe, mais on est en état de lever tous les doutes, et de prouver ce qu'on avance.

Touttes Les Religions c'y dessus qui Chacune ont un Grand Peuple, Se professent en Levant librement en tout Sens, et Tous Ces Peuples Vivent Sous un même Gouvernement, Habitent les mêmes Villes et Villages, logent dans les mêmes Quartiers, et toujours Sans Bruit nj dissention. C'est que La Sublime Porte et Ses Ministres ne Souffrent jamais de Dispute de Religion, et qu'elle maintient Exactlyment Chacun dans Ses Droits et Privileges.

Le Moyen assuré d'être Chêris du Gouvernement, C'est d'avoir des Moeurs Reglées, de ne point Dogmatiser en Public et en Particulier, mais Sur tout de n'être point querelleur, Ce Deffaut fait chés Les Musulmans la plus forte impression, ils ont horreur de ceux qui ne recherchent pas à tout prix l'Union et la Paix. C'est pourquoy chés Eux on ne Sçait presque pas ce que c'est que querelles et Batteries: Une Colonie Etrangere n'y pourroit jamais prosperer, Si elle avoit le Malheur de n'j pas pratiquer la Sobrieté et la Concorde.

Les Revolutions qui ont Dethronés des Sultans et fait périr des Ministres font chés les Peuples d'occident des Impressions qui les portent à doner aux Musulmans des Noms odieux. Le Motif qui ont occasionés ces Revolutions Seroyent

hors de place dans ce Memoire, mais il Convient d'y remarquer que pour Violentes qu'elles ayent étéés, elles n'ont jamais frappé que Sur Ceux qui en étoient les Objets. Les Chrêtiens d'aucune Sorte n'y Les Juifs n'en ont point Souffert. Celle de L'année 1730 qui fit quitter le Thrône à Achmet Trois, en est une Preuve toute recente, Les Revoltés donnèrent des Gardes à Tous Ceux, qui en voulurent et particulièrement aux Nations Etrangères pour les tranquiliser, et il est très Certain que Les Chrêtiens Soit Etrangers ou Sujets, n'j les Juifs n'en ont Souffert, n'j insulte, n'j perte, n'j dommage; on ne prétend point donner icj les Turcs pour Gens parfaits, ce Sont des Hommes, mais il est Constament vray que c'est un Bon Peuple, et qu'à l'examiner de prés et Sans partialité, on verra qu'il met beaucoup plus en pratique, que Tout Autre, les Vertus Morales.

3^o On regarde à Berne l'établissement d'une Colonie de Suisses Protestans en Levant et un Traitté d'amitié et de Commerce entr'eux et La Sublime Porte comme très difficile pour ne pas dire impossible dans l'execution, c'est dit on une belle Chose Sur le Papier, et très Excellente Seulement en These. On aura raison Si les Traittés qu'on peut faire avec La Sublime Porte n'ont rien d'assuré, mais l'Experiance prouve quelle est la dessus invariable et qu'elle les observe Religieusement, on la démontré plus haut. Voilà donc les plus grandes Difficultés levées, il reste la maniere de traiter, on la peut aisément établir, ensuite toute Convention finie, il faudra faire passer des Sujets Suisses dans l'Empire ottoman, la Chose Sera facile, par la Riviere d'are ed le Rhin, il pourront aller à peu de fraix en Hollande et la Sembarquer pour Constantinople, ou Si non prendre la Route de France qui Seroit beaucoup plus Courte, alors passer à Geneve S'aller mettre Sur le Rhone à Seissel jusqu'à Avignon, et en Suite par Terre à Marseille prendre aussj la Route par L'Allemagne Sur le Danube, et venir ainsj toujours par Eaux jusques à Constantinople. La Route par Terre jusqués à Genes pourroit encore Convenir. La Sublime Porte ne Seroit point embarrassée d'obtenir Libre passage des Puissances chés qui Sont ces Routtes.

On Ecrit encore de Berne qu'on passe Sous Silence plusieurs autres Difficultés qui empecheront l'Execution de ce Projet, on les Devine et l'on voit à Constantinople que ce ne Seront que des Etres de Raison qu'on resoudra très facilement, on n'entre pas à present dans un plus long detail Sur les Accessoires. Ce Sera assés tot Si Leurs Excellences Les Seigneurs des Louables Cantons veulent accepter le principal qui est d'entrer en Negotiation et de Conclure ce Traitté à Leur Satisfaction, en Suivant le Plan ou un meilleur s'il en est que celuj qui a été envoyé à Leurs Excellences de Berne par Jean Chevriér, le 24 Aoûst dernier. On les prie d'être bien persuadés que pour traiter en ce Cas avec La Sublime Porte, Luj faire pratiquer la fidelité. S'en faire aimer et Respecter, il n'est point necessaire d'aucune Armée par mer, n'y par Terre, Leurs Excellences Les Seigrs. des Louables Cantons Evangeliques peuvent être assurés de la Represaille contre tous Evenements, parce qu'il ne faut icj qu'une Probité Reciproque, Vertu Surabondante chés Les Louables Cantons Evangeliques. Enfin la très Haute et très parfaite estime que La Sublime Porte a pour Eux, est le Seul Motif, qui Luj fait desirer de les avoir pour Amis, et Ils peuvent être Convaincus, qu'ils ne Seront jamais dans le Cas de r'appeller Leur Colonie parce qu'elle ne Sera jamais traversée dans Ses Privileges et Prérrogatives, et qu'elle jouira toujours de toute Sorte de Sureté et Tranquilité.

Auroit on jamais imaginé un Pareil Projet, C'est un Phenoméne, il Semble qu'on en Soit éblouis à Berne. Le Temps et les Circonstances Contribuent aux Evenements, Celui-cy est occasioné par Les Chrêtiens, qui Suivent le Rite de Rome, ils veulent accabler les Protestants, et pour l'empecher S'il Se peut, La Sublime Porte cherche d'être utile à Ceux-cy, parce qu'ils Sont comme Elle éloignés de toute Persecution. Peut-être quelqu'un fera-t-il naitre un autre Phenoméne encore plus éloignée, qui Sçait Si on ne Conciliera pas l'interêt des Perses avec celuy des Protestants l'Europe. Il en exite déjà une Raison de necessité et de Convenance; on a fait nouvellement goûter à Trente Mille Moscovites les Delices des Campagnes, qu'arrose le Rhin. Cêtte Nation en a été charmée, Elle

n'aspire qu'à en jouir plus frequemment, Elle fixe Ses regards Sur tous les Etats de L'Empire, d'Allemagne, Tout le Monde voit qu'elle Se rend de plus en plus formidable, qui peut mieux à Coup Seur Calmer Son Ambition, ce Sont Les Perses en luj faisant la Guerre, et ruinant Son Commerce d'orient ou elle fait des Profits immenses.

4^o On dit encore à Berne que Les Suisses ne peuvent avoir qu'un Commerce d'une Sphère Mediocre, et proportioné à la qualité et quantité de leur Marchandises qui ne Scauroient penetrer jusques en Levant. A cela on Repond que les Etablissements nombreux qu'ils ont en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, et en Italie, ou Ils font Generalement le Commerce avec honneur demontrent qu'on a eû raison de leur promettre dans le Projet et Memoire precedent, une très grande Utilité des Etablissements qu'ils pourroyent faire en Levant, ou ils jouiroient de tous les Avantages, et de toutes les Seuretés possibles, Cet objet merite qu'on y pense, et d'autant mieux, que par Luj on peut augmenter et ameillorer celuj qui pourroit provenir du Cru et de l'industrie du dedans des Etats des Louables Cantons Evangeliques, La façon dont on peut faire valoir des Sommes Considerables et en toute Seureté, en Levant, meriteroit Seule qu'on ne neglige rien pour y former des Etablissements.

On Se flatte d'avoir levé tous les Douttes, et toutes les Difficultés qu'on a pû opposer Contre la proposition et la reuisite d'Etablir une Colonie des Suisses Protestans en Levant, et de faire un Traitté d'Amitié et de Commerce, entre La Très Haute et Très Sublime Porte Ottomane et Les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques. Il n'y a qu'à vouloir et entreprendre pour arriver à la Conclusion.

Ecrit de Constantinople le 24 Fevrier 1740.

V. Copie de La Lettre écrite à Mr. Chevriér à Constantinople.

Ce 9^e de 7^{bre} 1754. *

Monsieur.

Quoy que Notre Commerce de Lettre aye finj depuis la dernière que Vous m'avés adressée de Constantinople du 15

* Vielleicht verschrieben und sollte 1745 oder 1744 stehen.